



# Dimanche 18 octobre 2020

## 2 x 18 m – sélectif au championnat de France

### Gymnase de la Peyroua

378, boulevard Charles de Gaulle – 83490 Le Muy

Coordonnées GPS: 43.470909, 6.554250

#### Mesures sanitaires – COVID-19

- Cadence de tir A puis B puis C : 3 archers par cible, 3 vagues, 1m par couloir de tir.
- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes présentes dans le gymnase. Le masque n'est pas requis sur le pas de tir, mais devra être porté en toute autre occasion.
- Zone d'attente en cible lors du retrait des flèches.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition
- Respect de la distanciation physique de 1 mètre entre les personnes.
- Marquages au sol et sens de circulation mis en place.
- L'archer récupérera son blason à l'issue de la compétition.
- Le matériel sera désinfecté entre les départs (chaises, plaquettes, poignées de porte, ...)

#### LE NON-RESPECT DES MESURES SANITAIRES PEUT ENTRAINER LE REFUS D'ACCES A LA SALLE.

	Ouverture du greffe Vérification matériel	2 volées d'entraînement et début des tirs
Tir 1 - Dimanche matin	<b>7h30</b>	<b>8h15</b>
Tir 2 - Dimanche après-midi	<b>13h15</b>	<b>14h</b>

#### Inscriptions – Tarif unique

Premier tir : 10€      Autre tir : 8€

**Inscription obligatoire par le formulaire présent sur le site :** <http://archersdes6lances.com>

Pas d'inscriptions par téléphone ni par mail. Le paiement s'effectuera directement sur place.

Un email validera votre inscription. Annulation par retour de mail.

Date limite des inscriptions : 14 octobre 2020

<b>Arc à poulies</b>	Cadets Juniors Seniors 1 à 3	Trispots verticaux de 40
<b>Arc classique</b>	Cadets Juniors Seniors 1 à 3	Blason de 40 (Trisplot à la demande)
	Benjamins Minimes - <b>9 places par départ</b> -	Blason de 60 (1 blason pour 3)
	Poussins* - <b>TIR 1 Uniquement – 3 places</b> -	Blason de 80
<b>Arc nu</b>	Scratch (Juniors, Seniors 1 à 3)	Blason de 40
	Cadets - <b>3 places par départ</b> -	Blason de 60 (1 blason pour 3)

\*Les poussins devront présenter un certificat médical délivré par un simple médecin de famille jusqu'à une puissance d'arc de 18 livres. Au-delà, par un médecin agréé FFTA avec puissance de l'arc notifiée sur le certificat.

- Présentation obligatoire de la licence 2021 avec photo ou pièce d'identité et certificat médical au greffe.
- Tenue sportive conforme à la réglementation FFTA. Tenue de sponsor autorisée.
- Inscription des coaches au greffe, sur présentation de leur licence mentionnant cette fonction.
- Une buvette sera à votre disposition tout au long de la compétition. Paiement par CB possible.

#### Résultats

Les résultats seront envoyés directement aux clubs. Pas de récompenses.

